

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 novembre 2025

Séance ordinaire du **02 décembre 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. BENTZ Hervé
Présents : 14 Date de convocation : 25 novembre 2025
Absents : 01
Nombre de procuration(s) : 0

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie (départ à 22 h) - JULLY Jean-Claude - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent OFFENBURGER Céline - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mme RIEUX Dominique

3. Décision(s) prise(s) par M. le Maire par délégation du conseil municipal

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 5 du 30/06/2020 portant délégation des attributions du Conseil Municipal à M. le Maire,

PREND ACTE du compte-rendu d'informations dressé par M. le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT :

Travaux de marquage et de signalisation

- Décision 2025/04 - Attribution du marché pour les travaux de marquage et de signalisation à l'ent. AK CONCEPT de Gertwiller (cf. point 7 de la délibération du Conseil Municipal du 04 11 2025).

Coût : 8 605 € HT soit 10 326,- € TTC.

Mme MOSCHLER Isabelle s'enquiert de l'achèvement des travaux qui semblent arrêtés. M. le Maire confirme qu'une partie des travaux a été réalisée mais qu'ils ont dû être suspendus en raison de la météo. Si le temps le permet, ils seront terminés avant fin de l'année, sinon dès les premiers beaux jours de 2026.

Finances - Virements de crédits - Décision du Maire n° 2025/05

Un virement de crédits de chapitre à chapitre a dû être effectué dans le cadre de la fongibilité des crédits autorisée par délibération du Conseil Municipal du 08 avril 2025 afin de procéder au remboursement des charges locatives dues à l'issue de l'établissement des décomptes de charges 2024.

M. le Maire explique que ces remboursements doivent être imputés au chapitre 67 - charges spécifiques, à l'article 673 - Titres annulés mais que les crédits étaient insuffisants à ce chapitre pour pouvoir comptabiliser toutes les opérations à réaliser

Section de fonctionnement - DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,- €
60612	Energie - électricité	- 1500,- €

Logiciels métiers de la mairie

Signature du devis COSOLUCE n° D67-2601-CM665 le 17/11/2025 pour la mise en place et l'abonnement à un pack iConnect TDT dans le cadre de la migration des logiciels métiers COLORIS vers la solution d'hébergement COLORIA.

Coût : abonnement annuel de 241,92 € HT/an et 290,-€ HT pour la mise en œuvre.

M. le Maire précise que ce transfert doit s'effectuer plus tôt que prévu, le disque dur de l'ordinateur d'une des secrétaires étant en fin de vie. Tout a été mis en œuvre pour le remplacer dans les délais les plus brefs.

Coût pour le remplacement du disque, l'ajout d'une mémoire RAM, la sauvegarde des données de l'ancien disque et leur restauration sur le nouveau disque : 526,44 € TTC selon devis SYLAXE, prestataire informatique de la mairie.

Fête de Noël des aînés

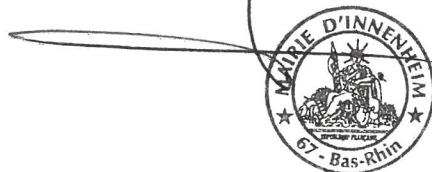
M. le Maire informe les conseillers qu'il a engagé un musicien-chanteur, M. Richard METZ de Strasbourg pour animer la fête de Noël des aînés qui aura lieu le 14 décembre 2025.

Coût de la prestation : 200,-€

Le secrétaire de séance,
M. BENTZ Hervé.

11.13-5

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 05 décembre 2025
Le Maire,
M. Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le

- 8 DEC. 2025